



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Tableau de bord de la consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers (NAF)

## Département de la Somme

juin 2023

**1 959 ha**

d'espaces naturels agricoles ou forestiers  
consommés en 10 ans, par l'urbanisation  
de 2011 à 2020

**soit 0,67**

terrain de football consommé  
par jour par l'urbanisation

**42 %**

des trajets domicile-travail sont effectués  
dans la commune de résidence en 2019  
(42 % en 2009)

**25 km**

parcourus en moyenne pour les trajets  
domicile-travail en dehors de la commune  
de résidence en 2019 (24 km en 2009)

L'article 194 de la Loi climat et résilience définit la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés ».

La lecture simultanée de ces deux indicateurs indique qu'une dissociation progressive des lieux d'habitat et d'emploi a été à l'œuvre sur le territoire régional.

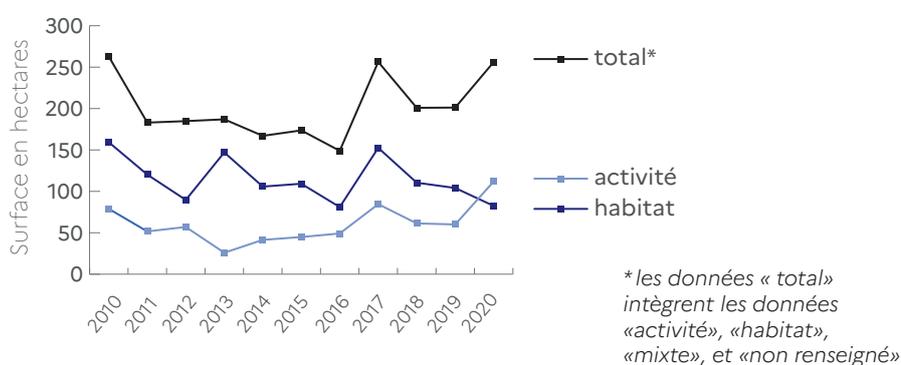
### Consommation d'espaces NAF par usage de 2011 à 2020



Les données mobilisées ne permettent de distinguer que les usages habitat / activité / mixte. Elles ne peuvent pas mesurer la consommation d'espaces imputable aux infrastructures, leurs emprises n'étant généralement pas cadastrées. Ces données sont disponibles de manière annualisée.

Le département de la Somme est le seul département des Hauts-de-France à connaître une augmentation de sa consommation foncière depuis 2019 s'agissant des activités économiques.

### Évolution de la consommation d'espace par usage principal



La part due à l'habitat est en constante diminution depuis 2017.

# La consommation d'espaces NAF par l'habitat

**1 102 ha**

d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés en 10 ans par l'habitat, de 2011 à 2020

**14 430**

ménages supplémentaires de 2009 à 2019

**784**

habitants supplémentaires de 2009 à 2019

## Focus sur l'habitat pavillonnaire et l'évolution des ménages

**84 %**

estimation de la part de la consommation d'espace destinée à du logement pavillonnaire entre 2009 et 2019

**39 %**

estimation de la part de la production de logements assurée par le pavillonnaire entre 2009 et 2019

**10 000**

estimation du nombre de logements pavillonnaires produits entre 2009 et 2019

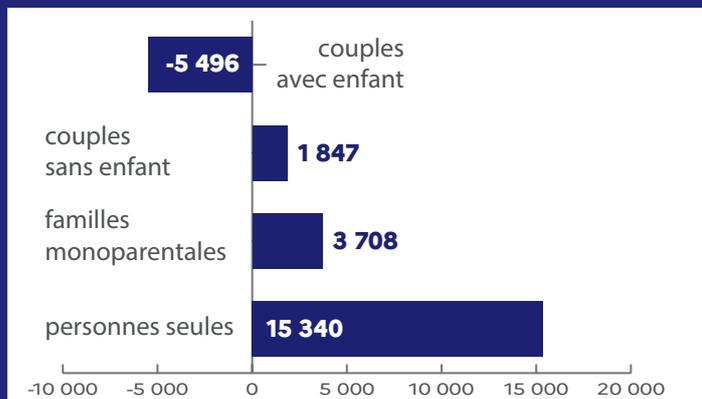
Les indicateurs présentés sont issus du diagnostic du foncier mobilisé pour le logement consultable sur le site de la [Dreal Hauts-de-France](#).

Le pavillonnaire est ici défini comme un logement individuel avec un terrain de plus de 500 m<sup>2</sup>.

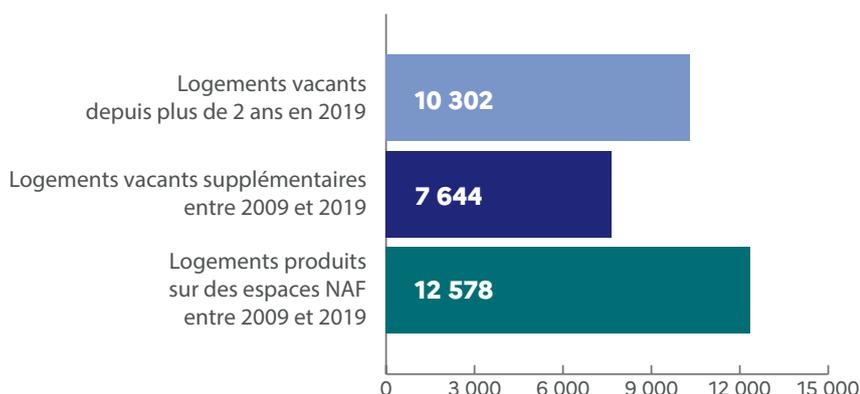
Le pavillonnaire occupe un poids important dans les surfaces mobilisées pour le logement.

Alors que l'habitat pavillonnaire cible des ménages avec enfants, on note que, dans le département de la Somme, cette catégorie de ménages est en diminution alors que celle des personnes seules est en forte hausse.

### Évolution des principales compositions de ménages entre 2009 et 2019



### Comparaison entre la production de logements et la vacance dans le parc de logements



Les chiffres des logements vacants depuis plus de 2 ans sont extraits des fichiers lovac du Cerema.

Les logements vacants supplémentaires sont définis au sens de l'Insee et regroupent la vacance conjoncturelle comme la vacance structurelle.

La figure ci-contre montre que les territoires ont fait le choix de ne pas remettre sur le marché les logements vacants existants, et ont privilégié la production de logements en extension urbaine.

# La consommation d'espaces NAF par l'activité économique

**588 ha**

d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés par l'activité économique en 10 ans, de 2011 et 2020

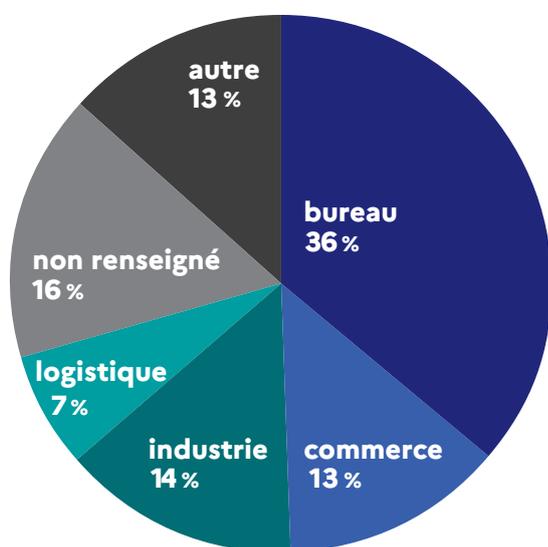
**- 7 187**

évolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2019

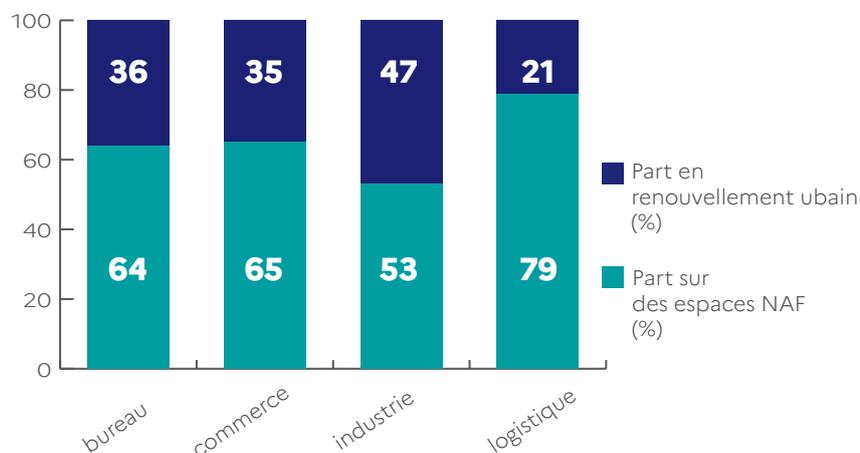
**19**

emplois par hectare d'activité économique en moyenne

Consommation d'espaces NAF par secteur entre 2010 et 2019



Part du foncier mobilisé sur des espaces NAF pour certains secteurs d'activité entre 2010 et 2019



La création d'emplois n'est pas corrélée à la consommation d'espace par l'activité économique. Ce n'est pas parce qu'un territoire consomme davantage de foncier qu'il crée plus d'emplois.

Les regroupements proposés ici (bureau, commerce, industrie et logistique) sont inspirés de la décomposition NAF de l'Insee.

La méthodologie précise et les résultats mentionnés ici sont issus de l'étude sur le foncier des activités économiques publiée par la Dreal en septembre 2021.

L'activité "bureau" regroupe les activités de services ne correspondant ni aux commerces, ni à l'hébergement-restauration. Elle comprend par exemple l'administration, l'enseignement ou le médico-social.

Le secteur "bureau" est le secteur le plus consommateur ; les secteurs « industrie » et "commerce" sont à part égale.

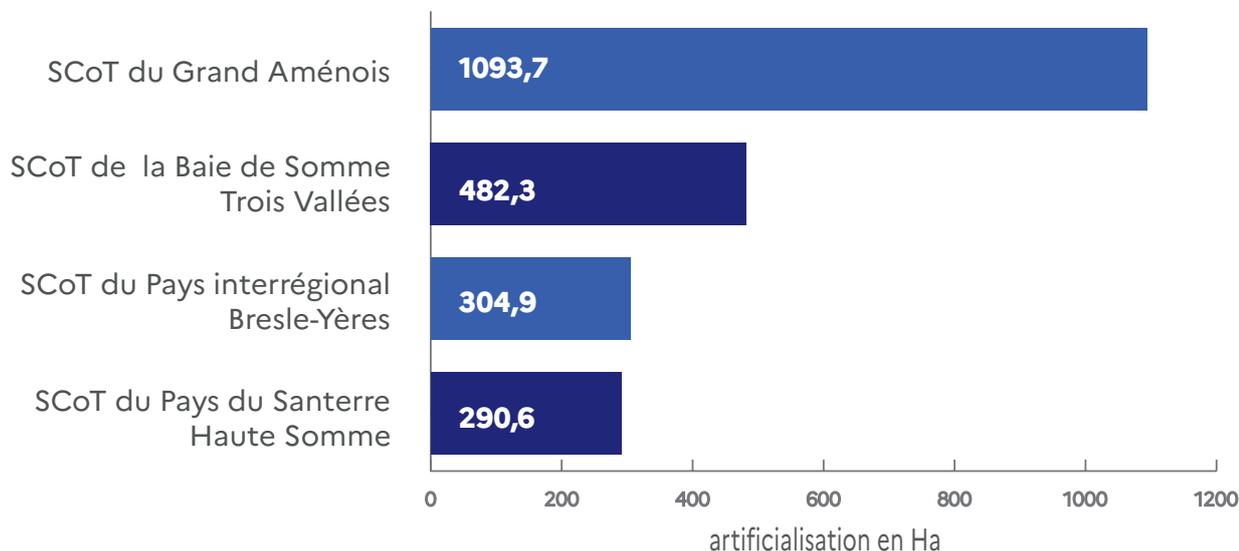
À noter que la consommation du secteur « bureau » se réalise très majoritairement en extension urbaine.

Le secteur de la logistique présente entre 2010 et 2019 une consommation d'espace élevée en extension urbaine.

La réalisation de nouvelles implantations logistique peut expliquer ce phénomène.

# Répartition par SCoT

consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF)  
entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2020



## Ce tableau de bord de la consommation d'espaces NAF dans les Hauts-de-France s'appuie sur différentes sources de données, en particulier :

- celles de l'observatoire national de l'artificialisation des sols et relatives à la consommation d'espace. Dans cette mesure, les fichiers fonciers, base déclarative issues des données de la taxe foncière, sont utilisés pour déterminer un usage naturel agricole, forestier ou urbanisé des espaces,
- celles de l'Insee et en particulier des recensements de population de 2009 et 2019,
- celles du Cerema avec le fichier de lovac,
- celles de la Dreal et en particulier les données des études sur le foncier mobilisé pour le logement et le foncier mobilisé par l'activité économique disponibles sur le site internet de la Dreal.

Ces différentes sources de données possèdent des limites qui leur sont propres. Elles permettent, prises dans leur ensemble, de qualifier la consommation d'espace et d'interroger sa nécessité.

Directeur de publication : J. Labit Dreal Hauts-de-France

Rédaction : Dreal Hauts-de-France – Service énergie climat logement et aménagement du territoire

Conception graphique : Dreal Hauts-de-France – mission communication

Contact : Service énergie climat logement et aménagement du territoire  
seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

La Dreal est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du Secrétariat d'État à la Mer.

44 rue de Tournai – CS 40 249 59019 Lille Cedex / standard : 03 20 13 48 48